

représentant de Témiscouata. Je voulais alors faire quelques commentaires, mais je n'en ai pas eu l'occasion.

La rivière Miramichi, qui se trouve dans ma circonscription, est une des plus grandes rivières de l'est du Canada et donne directement accès à la mer. A une trentaine de milles de la mer, l'eau atteint une profondeur qui va jusqu'à 45 pieds. J'ai l'impression que les Allemands, parce qu'ils connaissent cette partie du pays, y ayant fait du transport de marchandises pendant deux ou trois ans, connaissent chaque pied de terrain peut-être mieux que ceux d'entre nous qui vivent dans cette région. Je crois donc, pour cette raison, que cette région constitue un point stratégique dans la défense de la côte orientale, en particulier dans la défense d'Halifax.

Le National-Canadien traverse les deux embranchements de la Miramichi sur de gros ponts en acier et, bien que nous entendions souvent dire "La chose ne peut se produire ici", je ne serais pas surpris d'apprendre, un bon matin, qu'un sous-marin est venu dans la baie de Miramichi et a entrepris d'endommager ou de faire sauter ces ponts. Si cela arrivait, Halifax serait menacée de famine, parce que la ligne principale qui relie le Haut-Canada à la Grande-Bretagne en passant par Halifax se trouverait coupée. Halifax est assez bien défendue, sauf qu'il y manque un barrage de ballons, comme l'a fait observer l'honorable représentant de Parry-Sound, suggestion qui, à mon avis, vaut la peine qu'on s'y arrête. Il me semble, cependant, que si jamais on tente de causer des dégâts à Halifax, on pourrait le faire facilement par la rivière Miramichi. J'ai écrit au ministre de la Défense nationale, il y a quelque temps, et je lui ai exposé la situation: Je crois que cet endroit est très important et constitue un point très vulnérable dans le système de défense de l'est du Canada. Or, à l'heure présente, il n'y a aucun moyen de protection. Un filet d'une dimension raisonnable tendu dans l'embouchure de la Miramichi constituerait un moyen de protection suffisant contre le danger que je prévois, mais qui, je l'espère, ne se changera jamais en réalité.

M. QUELCH: J'ai une question à poser au ministre des Finances. Au début de la session, j'ai posé ma question au ministre du Commerce, mais il a dit avec raison que la chose relève du ministre des Finances. Sans critiquer la politique de contrôle des prix, les cultivateurs de l'Ouest reprochent au Gouvernement d'avoir établi un plafond des prix sans établir d'abord la parité des prix. La Searle Grain Company, dans sa lettre du 20 mai, démontre fort bien ce fait. Elle indique que le prix

actuel du blé est inférieur de 43 p. 100 au prix équivalent de 1913-1914, et le prix de 90c. fixé pour la nouvelle récolte, sera de 31 p. 100 au-dessous du prix de parité. Le prix des porcs est inférieur de 14 p. 100 au prix de parité et celui des taurillons, de 10 p. 100. Je crois savoir qu'on a remédié à cela. En tout cas, cela démontre clairement qu'on n'a pas établi la parité des prix pour les produits agricoles.

Il est intéressant de noter que, lorsqu'on a soulevé la question à la Chambre, le ministre de l'Agriculture a répondu: "Pour la solution de ces problèmes, nous employons tous les deniers publics qu'il nous semble prudent d'utiliser à l'heure actuelle." Personne ne prétendra que le ministre a voulu signifier par là que l'Etat manque de fonds pour payer des prix de parité aux cultivateurs. Ce que le ministre a voulu dire et ce que le ministre des Finances donnerait à entendre, c'est que si l'Etat relevait le prix des produits agricoles, il augmenterait la puissance d'achat des agriculteurs, ce qui accroîtrait la demande des marchandises, et l'inflation en résulterait. Je suppose que c'est réellement à cela que le ministre de l'Agriculture faisait alors allusion. J'ai pris note d'une remarque faite il y a quelque temps à Winnipeg par M. Donald Gordon et que *The Western Producer* a reproduite dans son numéro du 23 avril:

Je ne tiens pas à ce qu'on ait l'impression que je fais fi de l'attitude du cultivateur devant l'établissement du plafond des prix en disant: c'est à prendre ou à laisser.

Puis il poursuit en ces termes:

J'affirme que si l'on veut faire un succès du plafond des prix, il ne peut être question de réserves. Le relèvement des prix des denrées agricoles remettrait en mouvement la spirale de l'inflation. . . et, le cas échéant, le cultivateur a autant à perdre que tout autre.

En premier lieu, il déclare qu'il n'est pas question de dire que le cultivateur doit prendre ou laisser, mais plus loin il affirme que s'il y avait accroissement du prix des produits agricoles il en résulterait l'inflation, de sorte qu'on ne peut tolérer que ce relèvement ait lieu. J'ai une proposition à faire au ministre des Finances. Cette difficulté pourrait assurément être surmontée si l'Etat compensait la différence entre le prix de parité et le prix que le cultivateur touche actuellement en lui donnant comme paiement un certificat dont il ne pourrait toucher la valeur que tant de mois après la fin de la guerre. Cela ferait disparaître tout danger d'inflation et le cultivateur pourrait en même temps se constituer un fonds d'amortissement pour le paiement de sa dette après la guerre. Je me demande si le ministre pourrait nous dire pourquoi on ne pourrait adopter ce programme. Il admettra sans doute que cela éviterait tout danger

[M. O'Brien.]